

Formation professionnelle

Remise des diplômes de fin d'apprentissage : l'Artisanat fête les lauréats de la promotion 2023

Remise du Prix de la Meilleure Entreprise Formatrice 2023 et du Prix Rotary du Meilleur Apprenti 2023 dans le secteur de l'Artisanat

En présence de Monsieur Claude Meisch, Ministre de l'Éducation nationale de l'Enfance et de la Jeunesse ainsi que de nombreuses personnalités du monde politique, économique et culturel, l'Artisanat a mis à l'honneur les lauréats de la formation professionnelle, promotion 2023. La cérémonie festive, organisée par la Chambre des Métiers, la Chambre des salariés et le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a eu lieu ce jeudi 30 novembre 2023 dans le Grand Auditorio de la Maison du Savoir sur le Campus de l'Université du Luxembourg à Esch-Belval. Cet événement a été l'occasion de remettre les diplômes et certificats de fin d'apprentissage aux lauréats ainsi que deux distinctions particulières : le « Prix Rotary du Meilleur Apprenti 2023 » et le « Prix de la Meilleure Entreprise Formatrice 2023 ».

L'année 2023 est un excellent millésime pour l'Artisanat. 440 jeunes et adultes ont réussi leur formation professionnelle et ont obtenu leur diplôme ou certificat de fin d'apprentissage. La cérémonie solennelle de remise des certificats et diplômes de l'Artisanat est le fruit de la bonne collaboration entre les trois partenaires de la formation professionnelle. Cette collaboration, qui a été intensifiée et approfondie au courant des dernières années, poursuit deux objectifs majeurs : doter les jeunes et les adultes d'une formation solide avec de réelles perspectives de développement personnel et professionnel et permettre aux entreprises de faire face au manque structurel de main-d'œuvre qualifiée.

L'Artisanat met à l'honneur l'engagement et le mérite

Lors de la cérémonie, deux prestigieux prix ont également été remis : le « Prix Rotary du Meilleur Apprenti 2023 » et le « Prix de la Meilleure Entreprise Formatrice 2023 ». Ces deux prix mettent en lumière les efforts et les mérites respectivement d'un apprenti et d'une entreprise dans le cadre de la formation professionnelle.

Le **Prix Rotary du Meilleur Apprenti 2023**, parrainé par le Rotary Club Esch Bassin Minier, a été décerné à **Pierre Geimer** pour les résultats exceptionnels obtenus dans le cadre de sa formation menant au DAP (Diplôme d'Aptitude Professionnelle) de mécatronicien de cycles. En tant que coureur cycliste et passionné de bicyclette, il a pu profiter de ses connaissances en mécanique de vélo, qui lui ont servi de bonne

base pour ce métier. Pendant son apprentissage, il a pu acquérir une formation à l'atelier, mais a complété ses connaissances par les bases de la vente et du service à la clientèle au magasin. Il apprécie beaucoup le fait que son patron lui ait déjà confié de nombreuses responsabilités et prévoit de poursuivre sa carrière auprès de son patron afin d'acquérir davantage d'expérience et de se former en permanence.

Le **Prix de la Meilleure Entreprise Formatrice 2023** a été attribué à l'entreprise **Au pain de Mary S.à r.l.** représentée par Madame Maryline et Monsieur Ramiro Manuel Dias da Costa, boulanger-pâtissier depuis 1979 et passionnée par ce métier il s'était installé à Reims avant de débarquer au Luxembourg. Créée il y a dix ans, Au pain de Mary a commencé avec 4 salariés et en compte aujourd'hui 24 dont deux apprentis. Spécialisée dans les métiers de la bouche plus précisément dans la boulangerie-pâtisserie, cette boulangerie artisanale prête attention à la qualité et surtout à la façon artisanale dont leur pâtisserie est façonnée.

La remise solennelle des prix a été un des moments forts de la cérémonie comme l'était la projection de deux vidéos qui ont su révéler les personnalités des lauréats et dévoiler les mérites et les « best practices » qui ont menés aux décisions pour l'attribution des prix 2023.

Nous vous invitons à regarder la cérémonie en replay afin de suivre les messages de Monsieur Alexander Kieffer, Vice-Président de la Chambre des Métiers, de Monsieur Jean-Claude Reding, Vice-Président de la Chambre des salariés ainsi que de Monsieur Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.



Luxembourg, le 1 décembre 2023

Communiqué par la Chambre des Métiers et la Chambre des salariés

Contact Presse Chambre des Métiers	Contact Presse Chambre des salariés
Dina Post presse@cdm.lu 42 67 67 281	Rachel Konter rachel.konter@csl.lu 27 494 623